

Question and Answer – Document #1

Date: December 28, 2013

RFP Reference number: 1000154128

Closing Date: January 6, 2014

Closing Time and Time Zone: 14:00 EST

Project Title: Orthodontic Services in support of the Non-Insured Health Benefits (NIHB) Program

Français à suivre

To All Bidders:

This is to advise all bidders of a question and answer pertaining to this Request for Proposal.

Question #1: In section 1.3 are the optional years at the discretion of the orthodontist as well or is the orthodontist potentially locked into a 5 year contract?

Answer #1: Option years are not mandatory; the Crown or the Contractor can decide near the time of end of the initial contract period whether each party wishes to exercise the option year. Both parties must be in agreement to continue working together in order to exercise Option year 4 and then Option year 5 of the contract.

Question #2: In section 1.4 what sort of training is involved and who would I be training? As per Articles 2.4 and 3.2 of the RFP, Health Canada will provide training on policies and processes as well as the adjudication tools that are used.

Answer #2: Health Canada will provide training on policies and processes as well as the adjudication tools that are used. The provision of the professional advice and the training requirements will be monitored by the Departmental Representative and measured (quality assurance verifications) against work of similar nature performed by other same professional resources

Question #3: In section 1.4 "as in when required" meaning how much notice? Or is the schedule laid out well in advance?

Answer #3: The schedule is generally provided more than 30 days in advance. The requirements are different depending on the stream. Stream 1: 4 to 5 days per month, Stream 2: 1 day every 3 months, Stream 3: 1/2 a day every 4 months, Stream 4: as needed basis and may be called on short notice.

Question #4: in section 2.2 Stream 2 and 3 the word forty is followed by (50), which do you intend?

Answer #4: The correct number in the parenthesis is meant to be 40.

Question #5: Is working outside the 9 to 5 Monday to Friday schedule possible?

Answer #5: Work outside of the Unit's operational hours is not possible. The consultants' services are required for 7.5 hours per day during the week between the operation hours of 8:00 to 5:00.

Question #6: In section 2.8 Could you elaborate on "the main purpose of the contract is the Crown is seeking to augment IP which it already owns"?

Answer #6: The consultants' research work and findings will belong to the Crown except for computer software and documentation belonging to that software.

Question #7: What are the correct estimates per stream since there appears to be contradiction in the RFP.

Answer #7: Stream 1: 4 to 5 days per month, Stream 2: 1 day every 3 months, Stream 3: 1 day every 4 months.

Question #8: In section 9.2 by taking the contract value over 3 years and subtracting the estimated travelling expenses for 3 years I calculate an hourly rate of Stream 1. \$213/hour

Stream 2. \$328/hour

Stream 3. \$422/hour

Stream 4. \$320/hour

Am I interpreting these numbers correctly?

Answer #8: The amounts that were used in the RFP are averages based on past contracts. The final amount to be paid will depend on the financial proposals of the winning bidders. Please refer to section 14.0 in regards to the basis of awarding contracts.

Question #9: Is it possible to be paid through my Professional Corporation or does the PC do the application on my behalf?

Answer #9: Payment is made to the Contractor. If your professional Corporation is the Contractor/bidder, then the Corporation will be paid.

Question #10: Is it possible to apply for just Stream 2, 3 or 4?

Answer #10: Yes

Question #11: Are letters of reference to be submitted together with the proposal? Do they need to be in sealed envelopes?

Answer #11: Yes, and they do not need to be separate.

Question #12: It is my understanding the security requirements can be applied for after the contract is awarded. Is this correct?

Answer #12: Yes, successful bidders will be sponsored by HC to have clearance before contract award.

Question #13: Are copies of licences from provincial / territorial government regulatory bodies sufficient or do you require a letter of good standing? Do copies need to be certified by a Notary Public or legal authority?

Answer #13: Proof of membership can be provided by a letter of good standing or by sending a photocopy of your current membership card.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS OF THE REQUEST FOR PROPOSAL REMAIN UNCHANGED.

Question et réponse– Document #1

Date : 28 décembre 2013

Numéro de référence de DP : 1000154128

Date de clôture : 6 janvier 2014

Heure de clôture : 14:00 (HNE)

TITRE DU PROJET : Services d'orthodontie à l'appui du Programme des services de santé non assurés (SSNA)

À tout soumissionnaire :

Ceci est pour aviser tous les soumissionnaires des questions et réponses concernant cette demande de proposition

Question #1 : dans la section 1.3 : est-ce que les années optionnelles sont également à la discrétion de l'orthodontiste ou est-ce que l'orthodontiste peut être lié par un contrat de 5 ans?

Réponse #1 : Les années optionnelles ne sont pas obligatoires; l'État ou l'entrepreneur peut décider vers la fin de la période initiale du contrat si chaque partie désire se prévaloir des années optionnelles. Les deux parties doivent être d'accord pour continuer de travailler ensemble pour se prévaloir de l'année d'option 4, puis de l'année d'option 5 du contrat.

Question #2 : dans la section 1.4 : Quelle est la formation et qui devrais-je former?

Réponse #2 : Conformément aux articles 2.4 et 3.2 de la DP, Santé Canada offrira une formation sur les politiques et les processus ainsi que sur les outils d'arbitrage utilisés. La prestation de conseils professionnels et les exigences en matière de formation feront l'objet d'un suivi par le représentant ministériel, et elles seront mesurées (vérifications d'assurance de la qualité) par rapport à un travail similaire exécuté par des ressources professionnelles similaires.

Question #3 : dans la section 1.4 : Est-ce que l'expression « comme lorsqu'il le faut » désigne la longueur du préavis? Ou est-ce que l'échéancier est établi bien à l'avance?

Réponse #3 : L'échéancier est généralement fourni plus de 30 jours à l'avance. Les exigences diffèrent selon le volet : volet 1, 4 à 5 jours par mois; volet 2, une journée tous les 3 mois; volet 3, une demi-journée tous les 4 mois; volet 4, au besoin, et le préavis peut être court.

Question #4 : dans la section 2.2, volets 2 et 3 : Le mot « quarante » est suivi par « (50) », quel est le bon nombre?

Réponse #4 : Le nombre qui devrait figurer entre parenthèses est « 40 ».

Question #5 : Est-ce possible de travailler à d'autres moments que de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi?

Réponse #5 : Il n'est possible de travailler à d'autres moments que pendant les heures de travail de l'Unité. Les services des consultants sont requis 7 heures et demie par jour, chaque jour de la semaine, de 8 h à 17 h.

Question #6 : dans la section 2.8 : Pouvez-vous préciser ce que signifie « le but principal du contrat, c'est que l'État veut augmenter le PI qui lui appartient déjà »?

Réponse #6 : Les travaux de recherche et les résultats des consultants appartiennent à l'État, sauf les logiciels et la documentation connexe.

Question #7 : Quelles sont les estimations de travail, vu qu'il appert qu'il y a de l'information contradictoire dans la DP.

Réponse #7 : Volet 1: 4 to 5 jours par mois, Volet 2: 1 jour chaque 3 mois, Volet 3: 1 jour chaque 4 mois

Question #8 : Lorsqu'à partir de la valeur du contrat sur 3 ans, je soustrais les frais de déplacement estimatifs pour 3 années, j'arrive à un taux horaire, pour le volet 1, de 213 \$/heure,

volet 2, 328 \$/heure,

volet 3, 422 \$/heure,

volet 4, 320 \$/heure.

Est-ce que j'interprète bien les nombres?

Réponse #8 : Les montants qui ont été utilisés sont des moyennes établies à partir des contrats précédents. Le montant final à payer dépendra des propositions financières des candidats retenus. Veuillez consulter la section 14.0 au sujet de la base d'attribution des marchés.

Question #9 : Puis-je être payé par l'intermédiaire de mon association professionnelle ou est-ce que celle-ci fait la demande en mon nom?

Réponse #9 : Le paiement est versé à l'entrepreneur. Si votre association professionnelle est l'entrepreneur/le soumissionnaire, c'est elle qui paiera.

Question #10: Peut-on poser sa candidature uniquement pour le volet 2, 3 ou 4?

Réponse #10 : OUI

Question #11 : Les lettres de recommandation doivent-elles être fournies avec la proposition? Doit-on les mettre dans des enveloppes scellées?

Réponse #11 : Oui, mais il n'est pas nécessaire de les mettre dans des enveloppes distinctes.

Question #12 : Je crois comprendre que l'on peut faire une demande relativement aux exigences en matière de sécurité après l'attribution du contrat. Est-ce exact?

Réponse #12 : Oui, les soumissionnaires retenus seront parrainés par SC afin qu'ils obtiennent la cote de sécurité avant l'attribution du contrat.

Question #13 : Est-ce suffisant de fournir les copies des permis d'organismes provinciaux/territoriaux de réglementation ou voulez-vous une lettre d'attestation? Les copies doivent-elles être certifiées par un notaire public ou une autorité légale?

Réponse #13 : Vous pouvez envoyer une lettre attestant que vous êtes membre en règle de l'organisme ou une photocopie de votre carte de membre.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITION DEMEURENT INCHANGÉES.